



## Difficulté pour obtenir documents de fin de contrat et salaire erroné

Par **namého**, le **14/09/2021** à **10:39**

Bonjour,

Je me permet de vous solliciter car je n'ai jamais été dans un tel cas.

J'ai terminé cet emploi le 13 Aout, j'y ai mis fin volontairement. Dès la prise de décision, j'en ai immédiatement informé mon manager par soucis d'honnêteté ( le directeur était en congés à ce moment là).

Lors de cet entretien je lui ai exposé être prête à rester encore un peu dans l'entreprise le temps que le directeur revienne afin que la rupture du contrat se fasse en bonne et due forme. J'étais également dans l'optique de respecter un délai de prévenance de 48h. Le responsable avait l'air d'accord avec ça.

Le soir même il me prend un peu au dépourvu et me dit que ça ne sert à rien que je revienne le lendemain et me fait signer une lettre de démission. Il m'indique que les documents de fin de contrat me seraient envoyés par la poste. J'ai été un peu dubitative mais je me suis dit "pourquoi pas" de plus que c'est un grand groupe donc j'ai pensé qu'ils étaient sérieux.

Nous sommes le 14/09 et je n'ai toujours rien reçu. Pire j'ai perçu le salaire entier du mois alors que je suis partie en cours de mois. J'ai donc immédiatement informé l'employeur de cette erreur et relancé également par mail afin d'avoir une trace écrite on m'a seulement dit qu'après contact avec le service paie les documents me seraient envoyés par la poste et que le trop perçu serait mentionné sur le solde de tout compte. On ne me mentionne aucunement de date.

Cela me met dans une situation délicate avec pôle emploi car il leur faut obligatoirement le bulletin de salaire corrigé et que l'employeur a l'air de faire la sourde oreille sur ce point. Je risque de me retrouver dans une situation financière compliqué. Je suis d'accord pour rembourser le trop perçu naturellement mais je ne suis pas d'accord avec le fait que l'employeur ne mette pas à disposition de document corrigé afin de percevoir le complément de pôle emploi au vu de leur erreur. Je n'ai pas envie de me retrouver à vivre avec 600 € le mois suivant alors que je devrait avoir le double.

Je vais donc leur envoyer sans tarder une LRAR car je suis assez abasourdie du peu de considération à mon égard.

Pole emploi m'a conseillé de contacter l'inspection du travail mais je trouve que c'est un peu

démesuré. Pouvez vous m'éclairer sur ce point ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **14/09/2021** à **10:55**

Bonjour,

Vous ne précisez pas de quel contrat il s'agissait CDI ou CDD...

Vous avez quand m<sup>^</sup>me donc reçu un bulletin de paie pour le mois d'août 2021...

Apparemment, vous étiez indemnisé par Pôle Emploi avant cette reprise d'activité et pour l'instant en raison du trop perçu, cela ne devrait pas vous mettre en situation financière difficile...

Ce n'est pas l'Inspection du Travail qui pourrait régler le problème mais un recours devant le conseil de Prud'Hommes en référé si cela ne se réglait pas suite à votre lettre recommandée avec AR de mise en demeure...